

CABINETS MÉDICAUX ET DENTAIRES



#JE



WOTE



CGT



CABINETS DENTAIRES ET CABINETS LIBÉRAUX

Pour améliorer la qualité des soins, garantir des conditions de travail dignes pour les professionnel·les de santé dentaire, ainsi que des futures négociations et revalorisations des salaires, pour un réel accompagnement et pour des avancées salariales, votez CGT !

Ce que revendique la CGT :

- **revaloriser les salaires** en reconnaissant les qualifications ;
- **indexer tous les salaires sur les prix et sur l'inflation** ;
- **améliorer la qualité des soins et des équipements** : nous réclamons des investissements dans des équipements de pointe et des formations continues pour les professionnel·les de santé dentaire, afin d'assurer des soins de qualité et des traitements efficaces pour nos patient·es ;
- **garantir des conditions de travail dignes pour les professionnel·les de santé dentaire** : nous défendons la valorisation du métier de dentiste, en garantissant des conditions de travail respectueuses, des rémunérations justes et des perspectives d'évolution pour tou·tes les salarié·es des cabinets dentaires ;
- **relation de confiance** : nous nous engageons à établir une relation de confiance et de proximité avec les salarié·es, en favorisant la communication, l'écoute et le respect mutuel. Nous créerons, un compte sur Instagram et Facebook afin de les informer des dernières décisions en matière de formation et de toujours négocier au mieux pour les salarié·es.



CABINETS LIBÉRAUX

Nous vous accompagnons chaque jour afin de faire valoir vos droits, améliorer la qualité de vie et les conditions de travail. Grâce à un travail collectif de négociation de la convention collective des cabinets libéraux, les représentant·es de la CGT ont déjà obtenu des revalorisations de salaire et l'amélioration des conditions de travail – mais le combat n'est pas fini !

La CGT a déjà prouvé son implication envers les salarié·es à travers toutes ses luttes et batailles. Pour que nos voix soient entendues et que soient défendues la solidarité, l'égalité et la justice sociale – valeurs qui sont au cœur des cabinets libéraux : je vote CGT !

DANS LES CABINETS ET CLINIQUES VÉTÉRINAIRES ET LES PRATICIEN·NES SALARIÉ·ES

La Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT organise les salarié·es des conventions collectives vétérinaires praticien·nes salarié·es et vétérinaires cabinets et cliniques. Elle participe aux commissions paritaires.

Actuellement, elle avance ses revendications dans la négociation sur la fusion des deux conventions collectives, exigeant le maintien et l'amélioration des conquits sociaux.

Elle revendique l'augmentation des salaires qui ne sont pas à la hauteur des qualifications et des besoins des salarié·es, en portant le salaire professionnel d'embauche à 2 180 € et 4 400 € pour les cadres, une grille des salaires avec un écart hiérarchique de 1 à 4 et l'indexation automatique de tous les salaires sur l'inflation.



25 novembre au 9 décembre 2024



3 RAISONS DE VOTER CGT

CHAQUE VOIX COMPTE TRIPLE !

Même s'il n'existe toujours pas d'instance représentative du personnel dans les entreprises de moins de 11 salarié-es, lorsque nous votons à ces élections professionnelles, chaque voix CGT compte aussi :

- 1 Au niveau régional et pour les prud'hommes ;
- 2 Au niveau de la branche professionnelle et de votre convention collective ;
- 3 Au niveau interprofessionnel et national.

1

Pour se défendre avec un syndicat reconnu

Pour l'efficacité. Première organisation représentative dans les très petites entreprises (ou TPE, moins de 11 salarié-es), la CGT est aussi présente dans toutes les branches professionnelles et sur tout le territoire.

Pour la proximité. Les conseiller-es des salarié-es CGT sont disponibles via des permanences pour vous accompagner selon votre métier et votre situation. Voir la liste de nos unions locales sur cgt.fr, rubrique « La CGT près de chez vous ».

Pour la visibilité. Dans les batailles contre le report de l'âge de départ à la retraite, la CGT a toujours fait preuve de sa détermination à n'accepter aucun recul de nos droits. Dans le même temps, la CGT signe souvent des accords, à la seule condition qu'ils permettent de faire progresser la situation des salarié-es.

2

Pour mieux vivre de son travail

Pour que tous les salaires soient indexés sur l'inflation, comme l'est le Smic. Nous pensons aussi qu'il faut augmenter le salaire minimum et reconnaître toutes les qualifications, car ce sont notre travail et notre savoir-faire qui font tourner les entreprises et l'économie.

Pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, aussi bien pour les salaires, les déroulés de carrière ou les temps partiels contraints.

Pour les mêmes droits dans les petites que dans les grandes entreprises, que ce soit en matière de formation, d'accès à des activités sociales et culturelles, ou de départs anticipés à la retraite – notamment pour les métiers pénibles.

3

Pour travailler mieux, moins et autrement

Pour un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, ce qui passe forcément par une autre organisation du travail sans management autoritaire, par une réduction du temps de travail, des services publics de qualité (transports, petite enfance, aide à la personne), et un retour à la retraite à 60 ans à taux plein.

Pour que la démocratie ne s'arrête pas aux portes des entreprises. Si nous sommes organisé-es avec la CGT, c'est parce qu'il faut se rassembler pour peser sur les choix qui nous concernent – à commencer par nos droits et nos conditions de travail.

**Petite ou grande entreprise, vous avez des droits !
Inscrivez-vous ici
pour télécharger anonymement
et gratuitement des fiches pratiques
de vos droits.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les professions techniques et intermédiaires et l'encadrement sont aussi organisés dans la CGT pour que les problématiques et besoins spécifiques de ces catégories soient entendues. L'Union générale des ingénieur-es, cadres et technicien-nnes (ugictcgt.fr) revendique entre autres le droit au télétravail de manière encadrée, le droit à la déconnexion, le droit de refus et d'alternative dans les prises de décision, le respect du temps de travail et des qualifications.

VOIR CGT-TPE.FR



COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel** reçu par courrier ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

